

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0665

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Lahou Nadia

Date de naissance :

15/11/1960

Adresse :

IMRAM APP 221 Route El Jadida CASABLANCA

Tél. : 0522 23 46 62

Total des frais engagés : 996,4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/02/2024

Nom et prénom du malade : Lahou Nadia Age : 54

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉSIF

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/2022	Visite en cabinet	1	100	Dr. J. Z. Optithemo Clinique des Gosses
				Optithemo Clinique des Gosses - 0622 25 11 19 13, Avenue des Peupliers - 94110 Arcueil Tél : 0622 25 11 19 - 06 22 25 11 19 optithemo@optithemo.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows the human mandible (lower jawbone) in an occlusal view. The teeth are numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. Landmarks include 'H' at the anterior tip, 'D' on the left side, 'G' on the right side, and 'I' at the posterior tip. The diagram illustrates the arrangement of teeth and the bony structure of the mandible.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca le : 24.10.2024

Mme NADIA LANLOU

106,90
- 1) Besi:ance:

1 g/te + 3 l/j



pd + ~.



135,00

Dr. J. ZAKOUR
Ophtalmo Clinique de Casablanca
16, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.oct.ma

105,00

- 3) -

cross collyre:

1 g/te 1 h

1 g/te x 8 l/j

Urgence 24/24

Hydramol night:
1 app le soi: r 1 - j



44,70

→ 41 - Dazen:



1 cp x 3 | j



30,0

pdt

DASEN® 10 000 UI
Serrapeptase
40 Comprimés enrobés gastro-résistants
6 118000 181064

- 51 - bandes oculaires.



74,80

Ophitalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Pavillons Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 11 11 Fax : 0522 25 11 15
URGENCES

Septen 500 mg : 1 cp

Ophitalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Pavillons Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 77 71 - Fax : 0522 25 11 15
URGENCES

2 fois pdt jour pdt 5 j

74,80

SEPCEN® 500 mg

10 comprimés pelliculés

6 118000 230182

PHARMACEUTIQUE PARAPHARMACIE
240, Bd Bourguiba
Casablanca 57 46
ROUTE DE JADIDA
Carabitaïne Reudanat

496,40

Casablanca le : 21.08.2021

BON DE REGLEMENT

Reçu de Mme LAHLOU Nadia

La somme de : Cinq Cent Dirhams
(500.00DHS)

Pour :

V2 consultation en urgences après 20 :00
week-end

Cachet et signature

Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15
URGENCES

Urgence 24/24